



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Des bonnes pratiques pour concilier efficacité énergétique et conservation du patrimoine bâti

Rénover des bâtiments à valeur patrimoniale en intégrant des objectifs d'efficacité énergétique et de décarbonation est plus que jamais nécessaire. Conscient de l'importance de concilier assainissement énergétique et conservation du patrimoine, l'Etat de Vaud met à disposition une série de fiches de recommandations à l'usage des professionnels du bâtiment, des communes et des propriétaires.

Résolu à concilier les impératifs de réduction de consommation d'énergie et de préservation des bâtiments à valeur patrimoniale, l'Etat de Vaud publie un ensemble de fiches de recommandations à l'usage des communes, des propriétaires et des professionnels de la construction. Baptisées « TypoRENO-VD », elles détaillent les bonnes pratiques à suivre en matière de rénovation énergétique en fonction de la typologie et du mode de construction des bâtiments.

Avec ces fiches de conseil, la Division monuments et sites de la Direction générale des immeubles et du patrimoine et la Direction générale de l'environnement entendent fournir un outil de sensibilisation et de facilitation qui ne remplace toutefois pas le besoin de mener une étude propre à chaque situation.

Douze fiches, sur les 30 prévues au total, sont déjà disponibles. Elles seront complétées par des fiches thématiques spécifiques portant notamment sur l'isolation intérieure, les fenêtres ou la toiture. L'ensemble de ces documents se concentre par ailleurs sur les bâtiments en note *2*, inscrits à l'inventaire et sous protection cantonale, et sur les bâtiments en note *3* au recensement architectural et considérés d'intérêt local.

En complément de cette démarche, une directive est mise à disposition pour guider communes, maîtres d'ouvrage et professionnels dans la rénovation de bâtiments, en conformité avec les législations sur le patrimoine culturel immobilier et l'efficacité énergétique.

Pour rappel, le domaine du bâti, qui recourt encore majoritairement au gaz ou au mazout pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire est responsable de près de la moitié de la consommation cantonale d'énergies fossiles. L'assainissement des

bâtiments à valeur patrimoniale constitue dès lors un levier d'action important pour réduire les émissions de CO2 dans la poursuite des objectifs du Plan climat cantonal et du projet de loi sur l'énergie. Pour autant, l'assainissement doit se faire dans le respect des particularités architecturales, constructives et historiques de ces constructions afin de préserver l'identité et le caractère des villes, des villages et des bourgs du canton.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 11 décembre 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Anne-Valérie Nahrath, cheffe de section Conformité énergétique des bâtiments, Direction générale de l'environnement

DEIEP, Alberto Corbella, chef de la division Monuments et sites, Direction générale des immeubles et du patrimoine

LIENS

[Fiches Typo-Reno-VD à télécharger](#)